

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>REGION</b>									
Conseil Régional de Bretagne	HOTELLERIE DE PLEIN AIR / HOTELLERIE TRADITIONNELLE ET FAMILIALE / EQUIPEMENTS DE LOISIRS	Particuliers, Investisseurs privés et publics	Action allant au-delà de la norme réglementaire dans le cadre d'un programme de chaîne d'accessibilité	25%		30 000 €		Projets allant au-delà de la norme réglementaire dans le cadre d'un programme de chaîne d'accessibilité et dans le cadre d'actions éligibles au Conseil Régional	Laurence BLANDIN Service Tourisme 283, avenue du Général Patton BP CS 21101 35711 RENNES CEDEX 7 Tel : 02 99 27 10 10
<b>COTES D'ARMOR</b>									
Conseil Général 22	HEBERGEMENT	Particuliers, Investisseurs privés et publics, associations	Travaux isolés	20%	8 000 €	30 000 €	6 000 €	Hors obligations réglementaires ; Sous réserve de vérification des normes d'accessibilité ; Y compris les équipements touristiques non éligibles ; Sollicitation possible par unité d'hébergement <u>Conditions générales en contrepartie de la subvention:</u> * aide plafonnée pendant 5 ans * Intégration démarche départementale "tourisme handicap"	Direction du Développement Economique et de l'emploi - Service Tourisme 2 bis, rue du Parc BP 2371 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 Service tourisme artisanat commerce: 02.96.62.46.27

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 22	HEBERGEMENT	Particuliers, Investisseurs privés et publics, associations	Travaux intégrés à un projet global	20%	8 000 €	30 000 €	6 000 €	Hors obligations réglementaires. Sous réserve de vérification des normes d'accessibilité. Y compris les équipements touristiques non éligibles	Direction du Développement Economique et de l'emploi - Service Tourisme 2 bis, rue du Parc BP 2371 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 Service tourisme artisanat commerce: 02.96.62.46.27
Conseil Général 22 - Service Espaces naturels sensibles - Randonnée	SENTIERS DE RANDONNEE	Collectivités locales, associations	Aménagements spécifiques : création de sentiers accessibles	50%				Sous réserve de visites sur le terrain et vérification du respect des normes "accessibilité "	Direction de l'Agriculture et de l'environnement (DAE) Service de la Randonnée et des Espaces Naturels 3 rue Pohel 22000 St Briec Téléphone : 02 96 62 27 89
<b>FINISTERE</b>									

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 29	HEBERGEMENT / GÎTES	Particuliers et Investisseurs privés	Création de gîtes niveaux 3 ou 4 ou modernisation niveau 2 minimum après travaux	20%	10 000 €		10 000 €	Travaux immobiliers réalisés par des entreprises du bâtiment assurant la main d'œuvre et fournissant les matériaux. Modernisation : chauffage, isolation thermique, réfection de cloisons, équipements sanitaires, cuisines aménagées (hors appareils électroménagers), et dans le cadre d'une restructuration globale : toiture, électricité, revêtements	Direction du Développement économique et International - 32, boulevard Duplex 29196 QUIMPER CEDEX Tel : 02 98 76 20 67

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 29	HEBERGEMENT / MINI-COMPLEXES	Particuliers et Investisseurs privés	Création ou modernisation de mini-complexes (hébergements groupés avec services, animation, restauration, équipements de loisirs)	10%	30 000 €		15000 € + 1500 € par gîte adapté	Travaux immobiliers réalisés par des entreprises du bâtiment assurant la main d'œuvre et fournissant les matériaux. Modernisation : chauffage, isolation thermique, réfection de cloisons, équipements sanitaires, cuisines aménagées (hors appareils électroménagers), et dans le cadre d'une restructuration globale : toiture, électricité, revêtements ; Travaux immobiliers hors partie restauration	Direction du Développement économique et International - 32, boulevard Duplex 29196 QUIMPER CEDEX Tel : 02 98 76 20 67
Conseil Général 29	HEBERGEMENT / GITES	Particuliers et Investisseurs privés	Adaptation de gîtes labellisés existants	25%	3 000 €		5 000 €	Travaux immobiliers réalisés par des entreprises du bâtiment assurant la main d'œuvre et fournissant les matériaux.	Direction du Développement économique et International - 32, boulevard Duplex 29196 QUIMPER CEDEX Tel : 02 98 76 20 67
<b>ILE ET VILAINE</b>									

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 35	HEBERGEMENT / HOTELLERIE INDEPENDANTE ET FAMILIALE	Particuliers et Investisseurs privés	Développement de l'hôtellerie indépendante et familiale (hors chaîne intégrée)	25% + 5% en cas d'adhésion à une démarche qualité collective pendant 5 ans et mettant en œuvre un label, une charte de qualité et un contrôle indépendant + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	8 000 €	125 000 €		Travaux immobiliers de modernisation ou d'extension inférieur à 5 chambres existants travaux de mise aux normes de sécurité et sanitaires des établissements hôteliers	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 35	HEBERGEMENT / HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Particuliers, Investisseurs privés et publics	Modernisation de l'hôtellerie de plein air	25% + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	8 000 €	70 000 €		Travaux de modernisation pour améliorer la qualité et la sécurité de l'accueil (aménagements paysagers, équipements de loisirs ou services, mise aux normes), investissement pour élargir l'offre d'hébergement : habitat léger de loisirs, aire camping-cars (à l'exclusion des mobil-homes), création par une collectivité publique en cas de carence de l'initiative privée (camping et aire naturelle), création ou modernisation d'aires naturelles de camping	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44
Conseil Général 35	HEBERGEMENT / GITES ET MEUBLES	Particuliers et Investisseurs privés	Création et modernisation de l'hébergement saisonnier : hébergement de séjour (gîtes, meublés...)	25% + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	11 500 €	50000 € (125000€ pour les hébergements collectifs : rando-gîtes, gîtes de groupes et de séjour, gîtes équestres...)		Création ou modernisation d'équipements destinés à l'accueil et à l'hébergement des touristes	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 35	HEBERGEMENT / CHAMBRES D'HOTES	Particuliers et Investisseurs privés	Création et modernisation de l'hébergement saisonnier : hébergement à la nuitée (chambre d'hôtes,... ) dans les communes de moins de 5000 habitants	25% + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	1 600 €	9 000 €		Création ou modernisation d'équipements destinés à l'accueil et à l'hébergement des touristes	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44
Conseil Général 35	AMENAGEMENT COLLECTIVITES	Investisseurs publics	Aménagements touristiques des collectivités locales	25% pour projets communaux 45 % pour projets intercommunaux + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	8 000 €	155 000 €		Investissements publics de valorisation touristique, de loisirs et de cadre de vie, définis, si possible, dans un programme de territoire (mise en valeur de la randonnée, sentiers d'interprétation, aménagement plan d'eau, piste cyclable, éco-comptage, aménagement zones de loisirs, projets touristiques innovants...)	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 35	PROJETS STRUCTURANTS	Particuliers, Investisseurs privés et publics	Projets d'investissements touristiques structurants	15 % pour projets privés ou projets publics communaux 25 % pour projets publics intercommunaux x + 5% pour surcoût architectural (ABF, projet global, utilisant des techniques écologiques : matériaux, énergie, recyclage)	155 000 €	770 000 €		Création ou modernisation d'équipements touristiques spécifiques contribuant à étendre l'offre du département ou du pays concerné : Projets globaux d'hébergements touristiques structurants offrant de nouveaux services (résidences de loisirs, complexes hôtelier avec équipements de loisirs et services originaux, hébergements de tourisme social...) ; Equipements structurants de loisirs et/ou culturels à vocation touristique (musées, parcs de loisirs,...)	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 35	TOURISME DE DECOUVERTE ECONOMIQUE	Entreprises privées	Tourisme de découverte économique	25%		16 000 €		Aménagement d'espaces d'accueils et de circuits de visite touristique au sein de l'entreprise	Pôle économie et Aménagement du Territoire - Service des Interventions économiques 1, avenue de la préfecture 35042 RENNES CEDEX Tel : 02 99 02 20 44
<b>MORBIHAN</b>									
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / HOTELLERIE (hors chaîne "intégrée")	Etablissements hôteliers (hors chaîne "intégrée")	Modernisation / Création / Extension	de 800 à 2400 € par chambre (plafond : 60 chambres)				Majoration forfaitaire : 500 € par chambre pour l'accueil des handicapés	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Exploitants de camping privés, classés en catégorie "2, 3 et 4 étoiles" ; exploitants de parcs résidentiels de loisirs sous "régime hôtelier"	Création / Extension / Modernisation		30 000 € HT		250 000 € HT	Majoration de 20% pour les investissements liés à l'accueil des handicapés	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Communes et établissements publics territoriaux	Création / Extension / Modernisation		30 000 € HT		250 000 € HT	Majoration de 20% pour les investissements liés à l'accueil des handicapés	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / MEUBLES DE TOURISME	Investisseurs privés pour la création de gîtes et chambres d'hôtes	Création / Modernisation	de 10 à 20 % selon les zones	de 7 000 (chambre) à 10 000 € TTC		de 700 (chambre) à 8 000 €	Majoration de 1 000 € pour les gîtes et 500 € pour les chambres accessibles - Exclusion des constructions neuves sur la zone littorale	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / GITES COMMUNAUX	Communes et établissements publics territoriaux	Création / Aménagement	de 10 à 20 % selon les zones	10 000 € HT	40 000 € HT		Majoration forfaitaire de 1 000 € pour les gîtes accessibles aux handicapés	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / GITES D'ETAPE ET GITES DE GROUPE	Investisseurs privés, communes et établissements publics territoriaux	Création / Aménagement		50 000 € HT ou TTC (selon la nature juridique du demandeur)	150 000 € HT ou TTC (selon la nature juridique du demandeur)		Majoration forfaitaire de 3 000 € pour l'accessibilité aux handicapés si au moins 20% de la capacité de l'hébergement est réservé à cet accueil	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de-ressources@morbihan.com

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 56	HEBERGEMENT / HEBERGEMENT DE GRANDE CAPACITE A VOCATION TOURISTIQUE	Investisseurs privés, communes et établissements publics territoriaux	Création / Aménagement		150 000 € HT ou TTC (selon la nature juridique du demandeur)	1 500 000 € HT ou TTC (selon la nature juridique du demandeur)		Majoration forfaitaire de 500 € par unité d'hébergement accessible aux handicapés (au-delà de obligations réglementaires)	Bénédicte PERNES LEMAN CDT 56 PIBS – KERINO Allée Nicolas Leblanc BP 408 56010 Vannes Cedex Téléphone :02 97 54 46 17 Email :centre-de- ressources@morbihan.com